

**REGLEMENT  
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE  
2009**

1. Le challenge est établi sur les 7 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **7 courses** (excepté la Corrida de La Saint Nicolas) et seuls les 7 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera-le gagnant.

La participation de 1 à 7 courses vaut 20 points par épreuve.

La participation à la 8<sup>o</sup> course vaut 30 points.

La participation à la 9<sup>o</sup> course vaut 40 points.

La participation à la 10<sup>o</sup> course vaut 50 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$1000 - (\text{Place} - 1) + \text{Bonus.}$ <p>Nbre Participants</p>
--

L'addition sera faite des 7 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.  
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.

6. Les catégories sont les suivantes,

*a. Espoirs nés en 1989 et plus*

*b Jeunes filles nées en 1989 et plus*

*c Seniors nés en 1969 à 1988*

*d Dames nées en 1974 à 1988*

*e Vétérans I nés en 1959 à 1968*

*f Aînées I nées en 1964 à 1981*

*g Vétérans II nés en 1949 à 1958*

*h Aînées II nées en 1954 à 1963*

*i Vétérans III nés en 1948 et moins.*

*j Aînées III nées en 1953 et moins.*

*K Vétérans IV nés en 1938 et moins*

*( Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).*

7. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour les 7 participations, les 8 participations, les 9 participations, les 10 participations . Le jour de la Corrida de la Saint Nicolas.